



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 956 du Code Municipal

L'AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil aura lieu le 22 décembre 2021 à 9h00 et pour lequel le programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023 et 2024 sera adopté

Donné à Saint-Placide, le 14 décembre 2021

Mathieu Dessureault, directeur général